



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ال@E+ +٠٢٣٠٠٥٤١ | ٤٧٠٨٠٣ | ٢٤٨٧٠١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 13/10/2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus définitif relatif à l'augmentation de capital de la société « AXA » réservée aux salariés du groupe

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 13 octobre 2022 un prospectus définitif relatif à l'augmentation du capital de la société « AXA » réservée aux salariés du groupe.

L'opération se fera par l'émission d'un maximum de 58 951 965 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des sociétés suivantes : Axa Assurance Maroc, Axa Assistance Maroc Services, Carré Assurance Maroc, AXA Services Maroc GIE, Axa France IARD succursale, Axa France Vie Succursale, AVANSSUR Succursale et Axa Group Opérations Morocco Succursale.

Le prix de souscription s'établit à 22,16 euros soit 237,01 dirhams. La période de souscription, au Maroc, s'étalera du 14 au 17 octobre 2022 inclus.

Le prospectus définitif est complété par :

- Le Document d'Enregistrement Universel inscrit auprès de l'AMF sous le numéro D.22-0129 en date du 22 mars 2022 ;
- Le rapport financier semestriel 2022 ;
- Le document d'informations clés pour l'investisseur du FCPE « Shareplan Axa Direct Global » compartiment « Axa Plan 2022 Global » inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000132859 ;
- Le règlement du FCPE « Shareplan Axa Direct Global »
- Le règlement du P.I.A.G des sociétés d'AXA hors de France et ses avenants.

L'intégralité du prospectus définitif visé par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus, à BMCI et sur le site internet de « Axa ».

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/057/2022

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma